



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2377

Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 440 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2377 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX HUIT LIEUX CONVENTIONNES « SCENES DECOUVERTES » POUR UN MONTANT GLOBAL DE 440 000 € SUR LES ENVELOPPES FONDS D'INTERVENTION CULTUREL ET FONDS D'INTERVENTION MUSIQUES ACTUELLES – APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte

L'aide à la création, l'accompagnement et la professionnalisation des compagnies, groupes et artistes émergents constituent un axe stratégique fort de la politique culturelle engagée par la Ville de Lyon.

Dans ce cadre, le dispositif Scènes Découvertes occupe une place majeure. Créé en 2002 par la Ville de Lyon et la DRAC pour les lieux de la première représentation théâtrale, il avait été élargi en 2006 à la danse et aux musiques actuelles et en 2010 au cirque, avec la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce dispositif reste un axe structurant de la politique culturelle de la Ville de Lyon et pertinent dans le parcours des artistes émergents à l'échelle locale et régionale. Avec le concours de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon a relancé un appel à projets fin 2021 pour permettre aux lieux qui soutiennent et accompagnent les artistes émergents de se positionner dans le dispositif.

Ce dispositif permet une aide au fonctionnement et une mise en réseau de lieux qui accueillent et accompagnent les artistes en création.

Les objectifs sont les suivants :

- soutenir le développement de projets de création et le parcours de nouvelles équipes artistiques professionnelles ;
- soutenir l'innovation artistique, le développement de propositions artistiques singulières, pouvant renouveler les formes et les langages d'une discipline ;
- mettre à disposition des équipes artistiques des lieux de travail de création ;
- permettre la diffusion des œuvres par une programmation régulière et professionnelle (achat de spectacles, mise à disposition de technicien.nes, apports en co-production si possible, etc.) ;
- accompagner la rencontre entre ces nouvelles créations et le public, notamment professionnel ;
- participer à la mise en réseau, notamment avec les institutions culturelles ;
- soutenir des initiatives portées par les artistes accompagnés avec le territoire de proximité du lieu de création (médiation, actions d'éducation artistique et culturelle, projets politique de la ville, etc.).

Les partenaires publics ont également renforcé leurs exigences sur l'inscription de ces lieux dans des parcours de diffusion en portant une attention particulière aux institutions

culturelles de la Ville partenaires ainsi que sur la force de la ligne artistique présentée et les conditions d'accueil des artistes accueillis.

A l'issue des auditions et à l'unanimité des trois partenaires publics, huit lieux ont été retenus et soutenus dès 2022.

II- Proposition

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte des huit Scènes Découvertes lyonnaises.

CIRQUE

MJC DE MENIVAL - Ecole de cirque de Lyon - 29 avenue Ménival - Lyon 5^{ème}

La MJC de Ménival a mis en place, en 1992, des ateliers de découverte du cirque qui se sont rapidement développés et transformés en véritable école de cirque.

Aujourd'hui l'Ecole de cirque de Lyon, au sein de la MJC Ménival, propose une immersion dans la découverte des arts du cirque sous différentes formes par :

- les pratiques amateurs dans une démarche d'éducation populaire (ateliers enfants à adultes, découverte au perfectionnement) ;
- une formation préparatoire aux écoles supérieures en arts du cirque, soutenue par la Région-Auvergne Rhône-Alpes et la DRAC ;
- une programmation qui privilégie les compagnies émergentes grâce au dispositif Scène Découvertes (depuis 2010) et trois à quatre projets de compagnies émergentes accompagnées sur deux ans.

En parallèle de sa démarche d'accompagnement d'artistes circassien.nes, l'Ecole de Cirque de Lyon propose d'autres formes de spectacles comme *Les Pistes Ouvertes* (soirées avec de jeunes artistes professionnel.les et des amateur.ices), *Music'en Cirque* (soirée avec des artistes accompagnés par un musicien en live), et *Les Travaux En Cours* (présentation de fin d'année des élèves de la formation préparatoire).

Le projet de Scènes découvertes présenté par la MJC Ménival – Ecole de cirque pour les trois prochaines années reste centré sur une ligne artistique de cirque contemporain, ouverte à de nombreuses disciplines. Une attention particulière sera donnée aux projets portés par des femmes. L'école de cirque cible un accompagnement sur la durée des équipes artistiques : trois à quatre compagnies suivies pendant deux ans avec un objectif de professionnalisation grâce à des actions spécifiques (accueil en résidence de création, aide à la co-production, pré-achat et diffusion, conseil en stratégie de développement et plus à la marge accompagnement technique, administratif et en communication).

En 2023, l'Ecole de cirque accompagnera la compagnie La Nekuia et six projets de compagnies professionnelles en diffusion (126kg, Nour, La Diagonale du Vide, Kim Marro, Sien Van Hacker, Intrepidus).

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2023 du volet Scène Découvertes de l'association est de 91 420 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 30 000 €
Etat : 25 000 €
Région : 7 200 €
Recettes propres : 8 100 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € à la MJC de Ménival.
Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 30 000 €
Pour information, subvention d'investissement reçue au titre de l'année 2022 : 3 000 €

DANSE

ASSOCIATION DESOBLIQUE - Le Croiseur - 4 rue Croix-Barret - Lyon 7^{ème}

Le Centre de Formation Danse Désoblique créé par Blandine Martel-Basile, danseuse et chorégraphe, et implanté à Lyon depuis 2002, s'est installé en juillet 2017 au Croiseur pour reprendre les missions de programmation et d'accompagnement des compagnies de danse émergentes lyonnaises, menées auparavant par l'association Scène 7. La programmation est ouverte à toutes les danses et accessible à tous publics.

Fort de ses compétences de formation et de pédagogie au sein de la salle de spectacle le Croiseur (97 places assises), l'association Désoblique développe des temps de résidence et de diffusion de la danse. Elle accompagne techniquement les projets, aide à la structuration et à la diffusion (invitation de professionnel.les, mise à disposition du fichier de contacts) et aide à la médiation.

Un temps fort dédié aux toutes jeunes compagnies est organisé sous la forme d'un festival nommé *Impulsions*, permettant une visibilité des compagnies auprès des programmeur.trices.

Le projet de Scènes découvertes présenté par l'association Désoblique pour les années à venir se concentre sur des travaux de recherche innovants et accessibles avec une part de la programmation tout public et jeune public. La ligne artistique porte sur la création chorégraphique en danse contemporaine, ouverte à d'autres esthétiques (hip-hop, jazz,...). Les compagnies sont sélectionnées par un comité pluriel composé de professionnel.les de la danse. Ce comité s'attache à choisir en priorité des projets de compagnies régionales et émergentes, en solo, duo ou trio, avec un travail et un engagement corporel qualitatifs et professionnels, une démarche de recherche réfléchie et définie.

Chaque saison, entre dix et quinze compagnies seront accompagnées vers la professionnalisation. Sélectionnées par un appel à candidatures annuel ouvert à toutes les esthétiques dansées, les compagnies sont soutenues en création ou en diffusion grâce à des actions spécifiques : accueil en résidence, accompagnement technique d'au moins une semaine, coproductions, organisation de sorties de résidence, programmation avec rémunération par cachet ou contrat de cession, soutien à la structuration, communication, diffusion, accompagnement à la médiation l'année suivante, regard artistique extérieur à la demande.

En 2023, Désoblique accompagnera notamment la compagnie Collettivo Unico sur de la médiation culturelle avec des partenaires et publics du 7^{ème} arrondissement.

La convention cadre formalisant l’attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2023 de l’association est de 441 630 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 65 000 €
Etat : 25 500 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
Métropole : 5 000 €
Autres établissements publics : 2 500 €
Recettes propres : 325 130 €

Il est proposé au Conseil d’attribuer une subvention de 55 000 € à l’association Désoblique.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l’année 2022 : 55 000 €

MUSIQUES ACTUELLES

ASSOCIATION LES CLES DE LA LUNE - 2 rue du Thou - Lyon 1^{er}

L’Association Les Clés de la Lune, créée par deux auteurs compositeurs interprètes, Lucas Rouillet-Marchand et Matthias Bouffay, a repris en septembre 2015 la gestion de la salle de spectacle A Thou Bout d’Chant, située au bas des Pentes de la Croix Rousse. Emma Nardone et Delphine Legrand ont pris leur suite à la direction du lieu en juin 2022. Le projet artistique et culturel est dédié à la chanson française avec, pour objectifs, de découvrir de nouveaux talents et d’accompagner les jeunes artistes sur la voie de la professionnalisation.

L’association reconnue et investie dans sa démarche d’accompagnement d’artistes, accorde une priorité à la découverte d’artistes émergent.es et élabore et met en œuvre des projets d’actions culturelles et d’éducation artistique.

En tant que programmateur, l’association Les Clés de la Lune s’engage à organiser environ 70 concerts minimum dans la saison, reflétant toute la diversité des musiques francophones.

Le projet de Scènes découvertes présenté par l’association Les Clés de la lune pour les années à venir vise à renforcer les conditions d’accueil des artistes, notamment en terme de rémunération. L’association ciblera pour son accompagnement des artistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec le respect de la parité femme-homme. Deux artistes seront accompagnés chaque année vers la professionnalisation incluant résidence d’écriture, résidence de travail de la scène avec un.e coach scénique, un enregistrement en studio, des rencontres avec des professionnel.les et un ou plusieurs concerts en première partie ou en artiste principal.

La saison 2022-2023 respecte la parité avec 28 concerts et 33 projets artistiques soutenus. Un projet de Hors les Murs à l’Amphithéâtre des 3 Gaules en partenariat avec le Kraspek

Myzik et Médiatone et en lien étroit avec le Nid de Poule est en construction pour clôturer la saison en extérieur.

L'artiste Marcelle, lauréate du Tremplin découverte 2022 dédié aux artistes régionaux est accompagnée par l'association sur toute la saison 2022-2023.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 277 081 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 60 000 €
Etat : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 33 000 €
Etablissements publics : 55 777 €
Bénévolat/aides en natures : 1 872 €
Recettes propres : 80 050 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 50 000 € à l'association Les Clés de la Lune.

Pour information, subventions reçues au titre de l'année 2022 :

Fonctionnement : 45 000 €

Equipement : 7 000 €

LEROCKEPAMORT - 20 montée Saint-Sébastien - Lyon 1^{er}

Le Kraspek Myzik est une salle de concert d'une jauge de 80 places, gérée par l'association Lerockepamort soutenue dans le cadre du dispositif Scènes Découvertes depuis 2013, reconduite à l'issue du dernier appel à projets. Elle accueille des groupes et des artistes pour des répétitions, des shows cases ou des concerts permettant au public lyonnais d'écouter et de découvrir des artistes locaux émergents.

En tant que programmateur, l'association Lerockepamort s'engage à organiser environ 80 concerts par saison. La programmation est dédiée à la scène émergente et indépendante avec une sensibilité artistique clairement définie autour du folk et pop, favorisant les formations acoustiques et épurées et mêlant groupes locaux et internationaux, toujours dans une optique de découverte et de soutien aux projets émergents.

D'autres artistes plus confirmés, déjà soutenus précédemment seront également programmés pour la présentation d'un nouveau concert ou création.

L'association organise également deux événements spécifiques : le tremplin *Elles chantent* consacré aux auteures interprètes féminines de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le festival *Plug & Play*, qui programme des premières parties dédiées aux groupes locaux et émergents du 13 janvier au 3 février.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 143 660 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 30 000 €
Ville de Lyon Fête de la musique : 1 500 €
Etat : 9 000 €
Etablissements publics : 5 500 €
Bénévolat/aides en nature : 15 900 €
Recettes propres : 54 200 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association Lerockepamort.

Pour information, subventions reçues au titre de l'année 2022 :

Fonctionnement : 30 000 €

Equipement : 10 000 €

ASSOCIATION SPUTNIK - 1 impasse Paquet Merel – Lyon 9^{ème}

L'association Sputnik a été créée en 2006 par Thierry Vignard et Stéphane Bony pour la gestion du café-concert Le Sonic, une péniche pouvant accueillir 100 personnes, située au pied de la montée de Choulans. L'objectif est d'offrir aux musicien.nes des conditions professionnelles de représentation, leur permettant, éventuellement, d'évoluer vers des scènes de plus grande envergure.

Le Sonic accompagne depuis sa création les artistes en cours de professionnalisation et offre une part importante de sa programmation à l'émergence lyonnaise. Il a trouvé sa place dans le réseau des acteurs de la production des musiques actuelles en tissant des relations avec le milieu associatif et d'autres salles de concerts de la région. Il peut arriver que ces structures partenaires délocalisent certains de leurs concerts au Sonic, quand la jauge se trouve plus adaptée que la leur à l'événement envisagé (L'Epicerie Moderne de Feyzin, Le Transbordeur, Le Marché Gare, Le Périscope et Grrrnd Zéro).

En tant que programmateur, l'association organise une quarantaine de concerts par an minimum, répondant à l'exigence d'innovation et d'avant-garde artistique, et développe des accueils en résidence : mise à disposition du plateau ainsi qu'un.e technicien.n.e professionnel.le pour accompagner les artistes émergents ainsi que des propositions de rendez-vous conseil (développement, administratif, communication).

Nouvel entrant dans le dispositif des Scènes découvertes en 2022, le Sonic intensifie son soutien à la scène locale. L'accueil des « release party » (fête de sortie d'album) des groupes locaux sera renforcé ainsi que la mise en valeur des premières parties dans la communication du lieu. L'association s'engage également à assurer le suivi du devenir des groupes locaux passés par le Sonic.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 101 100 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon :
Culture : 45 000 €
DEA : 3 000 €
Etat : 10 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Bénévolat/aides en nature : 7 600 €
Recettes propres : 25 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association SPUTNIK.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 30 000 €

THEÂTRE

SI TU... - THEATRE DE L'ELYSEE - 14 rue Basse Combalot, Lyon 7^{ème}

L'Association Si Tu... développe au sein du Théâtre de l'Elysée, depuis vingt ans, une programmation théâtrale de spectacles majoritairement créés par des équipes artistiques locales, émergentes et novatrices, jeunes ou parfois inscrites depuis plus longtemps dans le paysage lyonnais. La direction accompagne ces équipes en proposant des résidences de travail, et en associant certaines pour l'élaboration de projets plus conséquents. L'Elysée s'est créé une identité de recherche et révélateur de jeunes talents. Situé au cœur du quartier de la Guillotière à Lyon, le lieu dispose d'une jauge de 56 places. L'importance relative de sa scène et sa modularité sont appréciées des compagnies. Aménagée dans un ancien cinéma, la salle est atypique, peinte en blanc avec balcon.

En 2022, le lieu a été reconduit dans le dispositif Scènes découvertes en s'engageant notamment à améliorer l'accompagnement financier des compagnies : le ratio de co-réalisation passe de 50 à 60% de la billetterie pour la compagnie, la captation et la réalisation de vidéos professionnelles se développent. Un comité artistique a également vu le jour pour aider au repérage d'artistes. Le projet vise aussi à développer un soutien en coproduction pour cinq à six compagnies émergentes et à créer une enveloppe de défraitements pour les compagnies qui résideraient en dehors du Rhône. Le Théâtre de l'Elysée accompagne les équipes artistiques avec des temps de résidence, des conseils en structuration et stratégies de production et de diffusion. Elle apporte un suivi des artistes au long court (mise à disposition de salles, reprogrammation...)

La saison 2022-2023 marque le départ de Jacques Fayard au profit d'une co-direction entre Gabriel Laval et Nicolas Ligeon. L'ancrage territorial du théâtre se développe, notamment à travers l'appel à projet Gabriel Péri et la reconduction de partenariats avec le collègue Clémenceau et la MJC Jean Macé. Le théâtre multiplie les partenariats en faveur du soutien à l'émergence, notamment via les dispositifs *Azimuts* et Prix *Incandescence*.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2023 de l'association est de 190 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 90 000 €
Etat : 37 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Recettes propres : 41 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 80 000 € à l'association Si Tu...
Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 75 000 €

ASSOCIATION DES CLOCHARDS CELESTES - 51 rue des Tables Claudiennes, Lyon 1^{er}

Situé sur les Pentes de la Croix-Rousse, le Théâtre des Clochards Célestes dispose d'une salle de 49 places. Lieu de diffusion de compagnies locales émergentes, il partage sa programmation entre spectacles dédiés au jeune public et adolescent.es et spectacles pour adultes. La direction s'engage en faveur de l'accompagnement des jeunes équipes artistiques en mettant à disposition son théâtre en ordre de marche, en délivrant des conseils aussi bien artistiques qu'administratifs, en diffusion et en communication et en offrant des co-productions aux compagnies associées ainsi que le reversement de 60% de la billetterie aux compagnies accueillies (70% pour les compagnies jeune public). De nombreuses actions culturelles sont développées autour des spectacles, notamment pour les publics scolaires ; la pratique amateur est encouragée par des ateliers et des stages pour tous les âges. En 2016, Louise Vignaud a pris la direction du théâtre, suite au départ d'Elisabeth Saint-Blancat, directrice depuis sa création en 1978. Depuis 2021, Martha Spinoux-Tardivat dirige le lieu.

Pour la saison 2022-2023, 41 spectacles sont programmés soit 217 levers de rideau (hors scolaires). Trois compagnies sont accompagnées de manière renforcée, avec un soutien en co-production : *La Grande Panique*, *Chloé Bouillet*, *Théâtre Margueritte*. Des partenariats pour des résidences et en diffusion sont mis en place avec le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre de l'Elysée, le Théâtre du Point du Jour et les SUBS. L'équipe a également mis en place des partenariats avec trois librairies des 1^{er} et 4^e arrondissements, et les ateliers hebdomadaires de pratiques se poursuivent.

Le projet de Scènes découvertes présenté par le Théâtre des Clochards Célestes pour les années à venir permet de poursuivre et renforcer l'accompagnement des artistes : le nombre d'artistes associés est désormais réduit à trois par saison (contre cinq auparavant) mais avec un soutien en coproduction de 1500€ et sur une durée de trois saisons soit pour solidifier le budget de production soit pour créer un nouveau spectacle. La saison 2022-2023 est rythmée par trois temps forts : le festival *Grande folie* à la rentrée autour de projets portés par d'anciennes compagnies du GEIQ ; un focus sur la création suisse ; l'accueil du FACT (Festival Arts et Création Trans). L'équipe du théâtre s'investit dans de nombreux réseaux professionnels au niveau local et régional au service des compagnies qu'elle soutient.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2023 de l'association est de 308 400 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 130 000 €
Etat : 30 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 30 000 €
Autres établissements publics : 14 000 €
Recettes propres : 88 150 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 100 000 € au Théâtre des Clochards Célestes.

Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 90 000 €

LE GRAND NID DE POULE – 16, rue Imbert Colomès, Lyon 1^{er}

Le Grand nid de poule est une association de soutien aux arts de la rue et de l'espace public. L'association a d'abord déployé son activité à partir de son premier lieu d'implantation, 17 rue Royale dans le 1^{er} arrondissement. Cette salle a permis des expérimentations nécessaires aux compagnies. Mais paradoxalement, ce lieu est devenu un frein pour l'activité de l'association en raison des charges de la structure. L'association a recentré ses efforts sur le travail des arts de la rue, autour d'une saison en plein air de deux mois à l'Amphithéâtre des Trois Gaules, adapté aux ambitions d'un lieu dédié à l'émergence : le festival *La basse-cour*. Cet événement est soutenu depuis deux ans par la délégation Evènements de la Ville de Lyon.

En entrant dans le dispositif Scènes découvertes en 2022, le Grand Nid de Poule ambitionne de développer une dynamique de création pour la rue, en mobilisant les réseaux régionaux et en structurant le secteur afin de faire de Lyon un lieu de fabrique des imaginaires pour les jeunes artistes de la rue et de l'espace public. L'association s'est installée à la rentrée 2022 dans un local adapté aux arts de la rue Saint Jean de Dieu dans le 7^{ème} arrondissement et a embauché deux salariées permanentes sur la production et l'action culturelle. Un appui financier (co-production et préachats), technique et administratif sur mesure permet d'accompagner les compagnies accueillies en résidence, ainsi qu'une mise en relation avec les réseaux de diffusion. Des permanences hebdomadaires d'aide à la production sont mises en place pour les compagnies émergentes dans l'espace public.

Au printemps 2023, le festival *la Basse-cour* offrira une 4^{ème} édition. L'ambition sur huit semaines est d'accueillir quinze compagnies et donner à voir une quarantaine de spectacles gratuits dans l'espace public. Pensé comme un tremplin pour les compagnies en amont des festivals d'été pour roder les spectacles, la Basse-cour permet aux artistes et techniciens de bénéficier de premiers retours des professionnels et une rémunération directe.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2023 de l'association est de 226 748 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 82 000 €
Ville de Lyon Evènements : 13 000 €
Etat – DRAC création : 20 000 €
Etat – DRAC (autre) : 22 730 €
Recettes propres : 62 018 €

Il est proposé au Conseil d’attribuer une subvention de 65 000 € au Grand Nid de Poule.
 Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l’année 2022 : 30 000 €

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 5^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 440 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

CIRQUE 30 000 €	MJC de Ménival - Ecole du Cirque de Lyon (5 ^e)	30 000 €
DANSE 55 000 €	Compagnie Désoblique – Le Croiseur (7 ^e)	55 000 €
MUSIQUES ACTUELLES 110 000 €	Les Clés de la Lune - A Thou Bout D’Chant (1 ^{er})	50 000 €
	Lerockepamort – Kraspek Myzic (1 ^{er})	30 000 €
	Sputnik – Le Sonic (9 ^e)	30 000 €
THEATRE ET ARTS DE LA RUE 245 000 €	Si Tu... - Théâtre de l’Elysée (7 ^e)	80 000 €
	Association des Clochards Célestes (1 ^{er})	100 000 €
	Le Grand Nid de Poule (1 ^{er})	65 000 €
TOTAL		440 000 €

- 2- La dépense correspondante 440 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 selon la répartition suivante :

- pour les secteurs danse, cirque et théâtre, 330 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération FICFIMCA, ligne de crédit 122043, nature 65748, fonction 30 ;
 - pour le secteur des musiques actuelles, 110 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération FICFIMCA, ligne de crédit 122042, nature 65748, fonction 311.
- 3- Les conventions cadre 2023-2025, avec les associations MJC Ménival/Ecole de Cirque, Compagnie Désoblique/le Croiseur, Les Clés de la Lune/A Thou Bout'Chant, Lerockepamort/Kraspek Mysik, Sputnik/le Sonic, Si Tu...Théâtre de l'Elysée, Association des Clochards Célestes et le Grand Nid de Poule, telles que jointes en annexe au présent rapport sont approuvées.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET